

Réunion de la formation Démographie, conditions de vie du 31 mars 2008

SYNTHÈSE

La formation « Démographie, conditions de vie » s'est réunie le 31 mars 2008 sous la présidence de Robert Rochefort et a réuni une quarantaine de personnes. Alain Quinet, a tout d'abord présenté les conclusions du rapport de la Commission sur la « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » remis à madame Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, le 6 février. Les partenaires sociaux présents ont tous salué la qualité du travail réalisé. Ils ont souhaité la poursuite de ces premiers travaux, notamment autour de l'effet qualité et insister sur la nécessaire communication autour de ce sujet complexe. La réunion a ensuite porté sur le programme à moyen terme 2009-2013. Dans un premier temps, Bernard Guibert a dressé le bilan du programme à moyen terme qui se termine. Puis Stéphan Lollivier, directeur des statistiques démographiques et sociales à l'Insee, a exposé les orientations du programme pour les cinq années à venir. Enfin, les quatre enquêtes présentées ont obtenu un avis d'opportunité favorable.

Alain Quinet, Inspecteur général des finances, a présenté le rapport de la Commission sur la « Mesure du pouvoir d'achat des ménages » qu'il présidait. La commission constituée à la demande de madame Lagarde, ministre de l'économie, des finances et de l'emploi, avait pour mission de faire des propositions pour compléter les indicateurs de pouvoir d'achat disponibles afin de mieux rendre compte de la diversité des évolutions et tenter ainsi de gommer le décalage existant entre la mesure du pouvoir d'achat et sa perception par les ménages.

Alain Quinet a tout d'abord réaffirmé que les indicateurs d'inflation et de pouvoir d'achat publiés par l'Insee correspondaient aux normes internationales et étaient d'une qualité technique reconnue. Il a également rappelé que les indicateurs de prix ne sont pas des indicateurs de coût de la vie.

Pour compléter ces indicateurs, les principales conclusions du rapport s'organisent autour de quatre objectifs. Le premier vise à tenir compte des évolutions démographiques et familiales des ménages. Le rapport propose de calculer à côté du pouvoir d'achat pour l'ensemble de l'économie, du pouvoir d'achat par unité de consommation, tenant compte de la taille et de la composition des ménages. Les chiffres nécessaires pour un tel calcul sont immédiatement disponibles. En second lieu, les disparités d'évolution de revenu disponible (notamment salaires, autres revenus d'activité, revenus du patrimoine, prestations sociales, moins les impôts) devraient être décomposées plus finement, par catégorie et au niveau individuel. Le troisième objectif est d'identifier et prendre en compte les dépenses « préengagées » afin de déterminer un indicateur de pouvoir d'achat « libéré ». Ces dépenses pré-engagées correspondent aux dépenses qui font l'objet d'un contrat ou d'abonnements : dépenses liées au logement (loyers, eau, gaz, électricité, chauffage), aux services de télécommunications, de télévision, d'assurances, aux services financiers et frais de cantine. Enfin, la Commission recommande de mieux prendre en compte le logement, qui se situant entre bien de consommation et actif patrimonial, est traité actuellement de manière peu visible pour les utilisateurs. En effet l'indice des prix intègre les loyers et les charges mais pas le coût d'acquisition d'un logement car il s'agit de l'acquisition d'un actif patrimonial et non d'un bien de consommation. Aussi la commission demande qu'un indicateur de remboursement d'emprunt immobilier soit prochainement créé et suggère de continuer les travaux européens en cours visant à mettre au point un indicateur de prix des logements neufs.

Les partenaires sociaux présents, organisations syndicales, patronales, associations familiales et de consommateurs ont tous salué la qualité du travail réalisé. Certains ont, néanmoins, regretté qu'il n'aille pas assez loin en ne proposant que trop peu de catégories (statut d'occupation de logement non pris en compte par exemple) et une seule échelle d'équivalence des unités de consommation. D'autres intervenants ont souligné que les propositions privilégiaient trop le dénominateur du pouvoir d'achat - le niveau des prix - par rapport à son numérateur - les revenus -. D'autres encore ont soulevé la question du choix d'un indicateur de prix plutôt que celui d'un indicateur du coût de la vie. Par ailleurs, tous ont insisté pour que la mise en œuvre des propositions soit accompagnée d'un important effort de communication de la part des producteurs.

Fabrice Lenglart (chef du département des comptes nationaux) et Stéfan Lollivier (directeur des statistiques démographiques et sociales) ont exposé comment l'Insee comptait prendre en compte les propositions de la commission Quinet. Pour améliorer sa communication, la Comptabilité nationale a déjà inséré des présentations de ses concepts dans ses publications mais, surtout, elle profitera de la refonte de son site pour mettre à disposition du public en un même espace l'ensemble des données qu'elle produit sur les revenus, le pouvoir d'achat et la consommation des ménages. Par ailleurs, en collaboration avec la direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS), elle mène des travaux en vue de décomposer son compte des ménages par catégorie socio-professionnelle. De son côté, la DSDS avec la publication des résultats de l'enquête revenus fiscaux couvrira mieux, dès cette année, les revenus du patrimoine. Celle-ci poursuivra ses efforts méthodologiques et l'utilisation des panels pour dénombrer la proportion des personnes dont le pouvoir d'achat augmente ou diminue chaque année et continuera à s'investir dans les travaux européens visant à développer un indicateur de prix des logements neufs. En revanche, Stéfan Lollivier a précisé que l'élaboration d'un indicateur du coût de la vie supposait la définition préalable de certaines normes qui ne relèvent pas du seul système statistique public.

La réunion a ensuite porté sur les programmes de travail. Bernard Guibert a fait le bilan du programme à moyen terme 2004-2008. Globalement, les objectifs - dont le premier concernait le nouveau recensement de la population - ont été atteints ou sont en passe de l'être à l'exception de ceux relatifs aux expulsions de logements. Stéfan Lollivier a ensuite exposé les orientations du programme à moyen terme 2009-2013 qui s'inscrit dans un double contexte : la demande sociale s'affirme et se précise avec les rapports Freyssinet, de Foucauld et Quinet qu'il faudra mettre en œuvre et l'encadrement au niveau européen des travaux de la statistique sociale. Cela va structurer le prochain moyen terme. Dans les années à venir, les efforts se poursuivront pour la diffusion des résultats du nouveau recensement au niveau local voire infra communal, l'exploitation de ces résultats d'un point de vue démographique et leur combinaison avec des données d'origine administrative. Les migrations constituent un autre thème fort du programme à moyen terme avec l'amélioration de la base d'information sur les titres de séjour et les inscriptions auprès des structures d'accueil (GREGOIRE), l'exploitation de l'enquête trajectoire et origine (TeO),.. Par ailleurs, la connaissance des prix avec une attention particulière au prix des logements neufs sera améliorée. Les efforts tendront également vers une meilleure connaissance de la consommation (enquête budget des familles) et des itinéraires des personnes à travers des enquêtes spécifiques (enquête sur l'histoire familiale, enquête longitudinale française depuis l'enfance (ELFE)....) ou d'autres instruments (échantillon démographique permanent, panel de longue durée....). L'étude des conditions de vie ne sera pas oubliée et les services producteurs veilleront à mieux prendre en compte les DOM et continueront à faciliter l'accès des chercheurs aux données.

Enfin, les quatre enquêtes présentées - trois par l'Insee, une par l'OND - ont obtenu un avis d'opportunité favorable.